

Interpellation ordinaire

Intelligence artificielle : quels enjeux pour la Ville de Lausanne ?

Les systèmes algorithmiques basés sur les données, communément appelés « intelligence artificielle » (IA) se développent à un rythme fulgurant et transforment de nombreux secteurs, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'information, de la mobilité ou des services publics.

Pour les collectivités locales, l'IA est synonyme d'opportunités, mais aussi de risques. Son développement soulève des problématiques importantes en matière de sécurité, d'éthique, de creusement des inégalités et d'énergie. Il suscite aussi des opportunités dans le renforcement des services publics, l'interaction avec les citoyen-ne-s et l'optimisation de la gestion des ressources.

Dans ce contexte, il paraît essentiel que la Municipalité détaille l'utilisation de l'IA dans l'administration et examine avec soin les problématiques que son intégration génère pour les politiques publiques.

Vu les éléments précédents, nous posons ces questions à la Municipalité :

- 1) Quels sont les usages actuels de l'intelligence artificielle au sein de l'administration communale ? D'autres usages sont-ils prévus à l'avenir ?
- 2) La Municipalité dispose-t-elle d'une stratégie, de lignes directrices et des processus pour choisir, évaluer et déployer les outils d'intelligence artificielle de façon à minimiser les risques ?
- 3) Comment la Ville envisage-t-elle de garantir les droits des citoyennes et citoyens suivants, en particulier concernant les décisions administratives semi-automatisées ?
 - a. Le droit à être informé du recours à l'IA
 - b. Le droit à la reconsidération de la décision par un humain
 - c. La transparence sur le fonctionnement des algorithmes utilisés par la Ville.
- 4) Comment la Municipalité évalue-t-elle le potentiel de gain en efficacité dans l'administration grâce à l'automatisation des processus et à l'utilisation de l'IA ?
- 5) Comment la Municipalité analyse-t-elle les enjeux énergétiques et écologiques (climat, pollution et biodiversité) très importants liés à l'IA et a-t-elle déjà développé des pistes pour minimiser son impact local et global ?

- 6) Quelles sont les mesures prises et envisagées par la Ville pour assurer la sécurité des données et prévenir les risques de cybersécurité liés à l'usage de l'IA ?
- 7) La Municipalité prévoit-elle des formations pour sensibiliser et former le personnel aux technologies, enjeux et risques de l'IA, notamment pour garantir la protection des données et thématiser les considérations éthiques ?
- 8) Comment la Ville envisage-t-elle de collaborer avec les institutions académiques ainsi que les autres collectivités publiques et associations de communes, pour accroître ses compétences dans le domaine de l'IA ?
- 9) Des réflexions sont-elles en cours concernant les risques de l'IA en matière de surveillance des citoyen-ne-s et de protection des données qui pourraient être exploitées à des fins commerciales ou de surveillance ?
- 10) La Municipalité anticipe-t-elle le risque d'une « déshumanisation » des services publics par l'usage de l'IA, en particulier lorsque des interactions humaines et personnalisées s'avèrent essentielles ?
- 11) Comment la Municipalité analyse-t-elle les implications de l'IA sur l'égalité d'accès aux services publics, en particulier les risques de biais algorithmiques souvent intégrés (malgré eux) dans les modèles de données utilisés par l'IA ? Comment compte-t-elle garantir que l'IA ne reproduise ou n'amplifie pas des préjugés et discriminations dans son utilisation au niveau local ?
- 12) Quelles mesures sont mises en place pour maintenir une dimension humaine lorsque certaines tâches sont automatisées par des technologies IA ?
- 13) Dans une perspective démocratique, la Ville envisage-t-elle d'inclure les citoyen-ne-s dans les discussions et décisions sur les orientations et les limites d'usage de l'IA dans l'administration publique ?

Lausanne, le 04.11.2024



Ilias Panchard



Valérie D'Acremont

Éric Bettens



Ariane Morin